

**Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025**

**Le 11 décembre 2025**, le Conseil Municipal de Saint Georges de Montclard, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, salle des associations, sous la Présidence de M. Franck PINON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal **05 décembre 2025**

**Présents** : Franck PINON, Thierry MARQUES, Pascale GEVAERT, Yannick LECATRE, Jean-Michel COUTURES, Annick AEMMER SALEMBIER, Jacques BLANPAIN, Laurent NAVARRE.

**Absents** : Philippe BEYNEY.



**Démissionnaires** : Marie-Laure PASQUIER, Matthieu PASQUIER.

**Secrétaire de séance** : Thierry MARQUES.

**ORDRE DU JOUR**

- [DECISION MODIFICATIVE N°4 BUDGET COMMUNE](#)

<b>24414</b> Code INSEE	<b>SAINT GEORGES DE MONTCLAR</b> Cne ST GEORGES DE MONTCLAR	<b>DM n°4 2025</b>
----------------------------	--	--------------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**  
**FIN ANNEE**

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-80612 : Fournitures non stockables - Energie - Electricité	0.00 €	800.00 €	0.00 €	0.00 €
D-80623 : Fournitures non stockées - Alimentation	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-80632 : Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8065 : Fournitures non stockées - Livres, disques, cassettes...	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-81521 : Entretien et réparations sur terrains	0.00 €	400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-815231 : Entretien et réparations sur voiries	0.00 €	7 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8232 : Fêtes et cérémonies	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8251 : Voyages, déplacements et missions	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8262 : Frais de télécommunications	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0.00 €</b>	<b>12 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-84111 : Personnel titulaire - Rémunération principale	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>3 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-85568 : Autres contributions	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-857381 : Subventions de fonctionnement à la collectivité de rattachement	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>2 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-8817 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-74748 : Participations autres communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 500.00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations et participations</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 500.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 000.00 €</b>	<b>12 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 500.00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
D-21321 : Constructions immeubles de rapport	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>20 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2313 : Constructions (en cours)	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>20 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>20 000.00 €</b>	<b>20 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>6 500.00 €</b>		<b>6 500.00 €</b>

M. Le Maire présente au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une décision modificative au budget principal de la commune de l'exercice 2025 comme suit : (tableau ci-dessus)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE** son accord sur le principe et émet donc un avis favorable
- **DECIDE** d'effectuer une décision modificative au budget communal 2025 pour pouvoir alimenter les opérations du tableau ci-dessus.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces administratives, techniques et financières nécessaires à cette opération.

#### • ADOPTION DU RPQS 2024 SAINT GEORGES DE MONTCLARD

- **Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2224-5, L.2224-7 et D.2224-1 à D.2224-5 relatifs au rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et assainissement ;

- **Vu** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement établi au titre de l'exercice 2024 ;

- **Vu** l'avis de la commission consultative des services publics locaux, lorsqu'elle existe ;

**Considérant** que le rapport annuel présente notamment les indicateurs techniques, financiers et de performance du service, conformément à la réglementation en vigueur ;

**Considérant** que ce rapport a été soumis à l'assemblée délibérante du SICTEU CIM en date du 02 décembre 2025 pour information et adoption (suite au transfert de la compétence assainissement au SICTEU CIM au 1er janvier 2025) ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**Prend** acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement – exercice 2024 ;

**Approuve** ledit rapport tel que présenté en séance

**Décide** que le rapport est adopté par la commune de Saint Georges de Montclard, mis à la disposition du public et publié sur le site internet SICTEU CIM, conformément à la réglementation ;

**Autorise** Mr le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### • REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGES PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir fait des avances de frais pour la commune.

De ce fait, Monsieur Franck PINON a dû faire les achats avec sa carte bancaire personnelle pour les achats suivants :

- Collation pour inauguration du chemin : 76.81 €
- Collation congrès des maires : 10€
- Gazole pour congrès des maires : 65 €
- Presse (village magazine : 20.50 €
- Clé : 5€
- Hébergement congrès des maires : 118.25 €
- Stationnement congrès des maires : 50 €

En conséquence, Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de se rembourser pour la somme de 345.56 € pour l'achat des fournitures mentionnées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal

- **ACCEPTENT** de rembourser Monsieur le Maire à titre exceptionnel et sous justificatif des achats.

- **POINTS DIVERS**

**PEDT (Projet Educatif de Territoire)**

Présentation du projet éducatif de territoire et de la dynamique qui se met en place sur le RPI pour faire vivre ce dispositif.

Le Maire de St Georges de Montclard va assurer la coordination de ce projet.

Un des points essentiels à travailler dans les mois à venir sera le transfert éventuel de la cantine et de l'accueil périscolaire à Montclard les mercredis.

Les effectifs étant trop importants, les locaux de Liorac sur Louyre ne sont plus adaptés. Ce sujet sera traité en conseil PEDT le 2 février 2026

**Point sur les illuminations**

Le Maire informe qu'il a sollicité les communes de la comcom pour se faire prêter des illuminations. La commune de Villablard nous prête des guirlandes. Nous pourrions ainsi mettre en place quelques illuminations sous la halle, la maison des associations et la mairie. Décision est prise aussi de remettre des sapins sous les halles et de les décorer.

**Point projet inondations**

Point est fait sur la réunion publique en compagnie des deux ingénieurs de l'ATD24 en date du 1<sup>er</sup> décembre. Une vingtaine de personnes présentes. Des débats intéressants et une satisfaction globale des habitants d'être sollicités, informés et concertés.

Un travail de terrain sera accompli par un des ingénieurs de l'ATD24 pour assurer les relevés de circuit des eaux pluviales ainsi que des rencontres avec les habitants concernés dans le bourg par les inondations.

**Organisation des festivités de début d'année**

Sont programmés, les vœux aux habitants et le repas des seniors. Décision est prise de favoriser l'inscription au repas plutôt que de donner des paniers gourmands que l'on distribuera avant fin janvier.

**Projet parking école / sdf par la comcom**

La comcom nous informe qu'elle peut consacrer un budget aux alentours de 18 000 € à la réfection du parking servant à l'école. Nous travaillerons ce projet avec eux en 2026.

**Point sur la vente des chemins communaux**

Création d'une commission d'élus pour une pré-étude avant de confier le dossier à un enquêteur public.

**Problème pigeons**

Nous sommes alertés par une habitante du village qui subit régulièrement la visite des dizaines de pigeons sur sa propriété. Décision est prise d'envoyer Eric pour des descentes régulières.

**Séance close à 20h15**

FAIT A ST GEORGES DE MONTCLARD,  
Le 28 janvier 2026  
Le Maire,